



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le SDEHG récompensé pour ses actions en matière d'économies d'énergie sur l'éclairage public



Les luminaires d'éclairage vétustes de l'avenue des Pyrénées à Muret sont rénovés et remplacés par des LED économes en énergie. Cette opération permettra à la Ville de réaliser 77% d'économies d'énergie.

Le ministère de la Transition Écologique vient d'attribuer au SDEHG des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour une quantité de 74 GWh cumac, économisés grâce à ses actions d'économies d'énergie réalisées en rénovant l'éclairage public.

► Qu'est-ce qu'un CEE ?

Créé en 2006, le dispositif des certificats d'économies d'énergie repose sur une obligation faite aux vendeurs d'énergie de promouvoir activement l'efficacité énergétique. Ces « obligés » doivent prouver qu'ils assument cette responsabilité en détenant un volume de CEE équivalent à leurs obligations. S'ils n'ont pas généré des CEE directement, ils peuvent en acheter. En parallèle, quiconque a mené des actions d'économies d'énergie pour lesquelles il a obtenu des CEE, peut les vendre.

► Comment le SDEHG valorise ses actions d'économies d'énergie ?

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne exerce la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux sur le réseau d'éclairage public de ses 585 communes membres. Il organise également gracieusement pour les communes le dispositif collectif d'entretien et de maintenance de ce réseau permettant d'assurer son bon fonctionnement dans le temps.

Le SDEHG apporte sa contribution directe à la réalisation d'économies d'énergie sur son territoire en rénovant le parc d'éclairage public et en conseillant les communes en matière de solutions techniques innovantes et génératrices d'économies d'énergie.

En 2020, le SDEHG a consacré 28 millions d'euros au développement et à la rénovation de l'éclairage public des communes. Une économie d'énergie moyenne de 78% est réalisée par opération de rénovation de l'éclairage public.

Le Syndicat a fait le choix de valoriser ses actions en recourant au dispositif des CEE qui constitue un outil privilégié de la politique énergétique.

Le SDEHG peut désormais négocier la vente de ses certificats auprès des personnes morales, dites « obligées » qui sont soumises à la réalisation d'économies d'énergie du fait de leur activité. Les crédits de cette vente, estimés à 560 000 €, seront affectés aux programmes de travaux.